



STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE INTÉGRÉE POUR CONTRER LA VIOLENCE SEXUELLE, LA VIOLENCE CONJUGALE ET REBÂTIR LA CONFIANCE 2022-2027

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31 MARS 2025

Coordination et rédaction

Secrétariat à la condition féminine

Pour toute information :

Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine :

[Publications | Gouvernement du Québec \(Québec.ca\)](https://publications.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec

Secrétariat à la condition féminine

ISBN 978-2-555-01829-7 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Liste des ministères et organismes gouvernementaux engagés dans la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027

CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

CSF : Conseil du statut de la femme

DPCP : Directeur des poursuites criminelles et pénales

ISQ : Institut de la statistique du Québec

MEQ : Ministère de l'Éducation

MES : Ministère de l'Enseignement supérieur

MESS : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale¹

MFamille : Ministère de la Famille

MCC : Ministère de la Culture et des Communications

MIFI : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

MJQ : Ministère de la Justice

MSP : Ministère de la Sécurité publique

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux (y compris le Secrétariat aux aînés [SA])

MTRAV : Ministère du Travail²

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

SAJ : Secrétariat à la jeunesse (ministère du Conseil exécutif)

SCF : Secrétariat à la condition féminine (y compris le Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie [BLCHT])

SHQ : Société d'habitation du Québec

SRPNI : Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

¹ Au lancement de la [Stratégie intégrée en violence 2022-2027](#), le ministère du Travail et le MESS formaient le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

² Au lancement de la [Stratégie intégrée en violence 2022-2027](#), le MTRAV et le MESS formaient le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

Table des matières

Introduction.....	5
Suivi de la mise en œuvre des actions – État d'avancement au 31 mars 2025	6
Axe 1 : Prévention, sensibilisation et dépistage	6
Axe 2 : Intervenir en matière psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle	10
Volet intervention psychosociale et médicale.....	10
Volet intervention judiciaire	13
Volet intervention policière et correctionnelle	17
Axe 3 : Développer les connaissances et partager l'expertise pour mieux agir	19
Autres actions qui concourent à la mise en œuvre de la stratégie intégrée en violence.....	25
Bonification.....	26

Introduction

Le 15 décembre 2020, le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale a déposé son rapport [Rebâtir la confiance](#), dont les 190 recommandations visent à offrir un accompagnement plus soutenu et mieux adapté aux réalités des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système judiciaire. Le gouvernement du Québec s'est alors engagé à donner suite aux recommandations de ce rapport et a mandaté le Secrétariat à la condition féminine (SCF), en collaboration avec le ministère de la Justice (MJQ), pour coordonner un important travail de concertation entre les ministères et les organismes concernés.

En parallèle à ces travaux, en décembre 2020, puis en avril 2021, afin d'offrir une réponse rapide et concrète à des vagues de féminicides, le gouvernement du Québec a annoncé le [Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025](#) et les [Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026](#).

Par la suite, le gouvernement du Québec a annoncé la [Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027](#) (Stratégie intégrée en violence 2022-2027) le 20 juin 2022. Cette stratégie consolide la réponse gouvernementale au rapport [Rebâtir la confiance](#). Au lancement de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027, des actions permettaient de répondre entièrement ou partiellement à 166 recommandations du rapport Rebâtir la confiance.

Les principaux objectifs de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027 sont de contrer la violence sexuelle et la violence conjugale et d'assurer un accompagnement plus soutenu et mieux adapté aux réalités des personnes victimes. Trois axes composent la stratégie, soit : l'axe 1) Prévention, sensibilisation et dépistage; l'axe 2) Intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle; et l'axe 3) Développement des connaissances, formation et partage de l'expertise. Chacun de ces axes est assorti d'objectifs spécifiques auxquels viennent répondre les actions qui y sont associées.

En avril 2024, le gouvernement a annoncé la bonification de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027. Par cette bonification, il ajoute neuf actions et en bonifie quatre, qui sont incluses au présent bilan. Ces actions représentent 97,3 M\$ de budget additionnel en provenance de l'Accord Canada-Québec pour contrer la violence fondée sur le sexe. La bonification permet de renforcer la réponse à 48 recommandations du rapport Rebâtir la confiance et porte à 169 le nombre de recommandations auxquelles l'action gouvernementale a répondu.

La [Stratégie intégrée en violence 2022-2027](#) contient donc 67 actions : 19 concernent la violence sexuelle, 26 la violence conjugale et 22 les deux problématiques à la fois. Parmi l'ensemble des actions, 15 s'inscrivent en réponse aux besoins propres des femmes et des filles des Premières Nations et Inuit.

La [Stratégie intégrée en violence 2022-2027](#) engage 19 ministères et organismes gouvernementaux qui travaillent de concert pour offrir une réponse cohérente aux problématiques qu'elle aborde, dégageant ainsi 324,9 M\$ en nouveaux crédits confirmés au budget du Québec 2022-2023 et 137,5 M\$ en crédits autofinancés, pour un total de 462,4 M\$ sur 5 ans.

Ce document présente l'état d'avancement des actions de la [Stratégie intégrée en violence 2022-2027](#) en date du 31 mars 2025 :

- 11 actions sont terminées³;
- 4 actions sont poursuivies⁴;
- 47 actions sont en cours de réalisation;
- 5 actions sont en voie d'être amorcées.

Deux actions supplémentaires qui concourent à la mise en œuvre sont en cours et également présentées dans ce bilan.

³ Une action est considérée comme terminée lorsque ce qui était prévu pour la période de la [Stratégie intégrée en violence 2022-2027](#) a été réalisé.

⁴ Une action est considérée « poursuivie » lorsqu'elle est intégrée aux pratiques courantes du MO responsable ou qu'elle sera intégrée dans un autre plan d'action/une autre stratégie.

Suivi de la mise en œuvre des actions – État d'avancement au 31 mars 2025

Axe 1 : Prévention, sensibilisation et dépistage

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans Rebâtir la confiance	Statut de l'action
<p>1. Mener des campagnes et soutenir des activités de sensibilisation à la violence sexuelle et à la violence conjugale en s'assurant qu'elles sont adaptées aux réalités de certains groupes et que certaines interpellent directement les auteurs</p> <p>Action bonifiée</p>	SCF	Tous les MO	<p>La campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles chez les mineurs « Les agressions sexuelles sur un mineur, c'est majeur » s'est déroulée du 27 février au 26 mars 2023. La campagne se déclinait en deux volets, soit deux vidéos télédiffusées et un volet numérique. Cette campagne a été rediffusée en 2023-2024 ainsi qu'en 2024-2025. Un volet radiophonique a également été ajouté en 2024-2025.</p> <p>https://www.youtube.com/watch?v=WAeWCVDKbN0 https://www.youtube.com/watch?v=zWt4qtWSLZM</p> <p>La campagne de sensibilisation contre la violence conjugale « Le contrôle, c'est de la violence conjugale. Pour que ça arrête, on doit tous intervenir. » s'est échelonnée du 30 janvier au 26 mars 2023. Une publicité radio, deux vidéos, dont une étant un message repris de la campagne « La violence sous toutes ses formes », ainsi que du contenu spécifique pour les médias sociaux ont été réalisés et diffusés. Cette campagne a été rediffusée en 2023-2024.</p> <p>https://www.youtube.com/watch?v=8g_QgflsBf8</p> <p>Le SCF, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de la Sécurité publique (MSP) ont lancé, en juin 2023, la campagne « Droguer pour agresser, c'est criminel ». La campagne visait, entre autres, à diminuer la banalisation des intoxications de personnes à leur insu.</p> <p>https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intoxication-insu/aggressions-intoxication</p> <p>Le SCF a par ailleurs financé les projets de sensibilisation suivants :</p> <p>La campagne de sensibilisation « Un trop grand prix pour les femmes et les filles 2023 » de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) a été diffusée dans la grande région de Montréal en juin 2023. Elle avait pour objectif de sensibiliser le public en général au sujet des risques de recrutement et de victimisation des filles et des femmes dans l'industrie du sexe en marge du Grand Prix de Montréal.</p> <p>La campagne de sensibilisation « Un trop grand prix pour les femmes et les filles 2024-2025 » de la CLES avait comme objectif de sensibiliser les clients de la prostitution aux conséquences individuelles et collectives de l'achat d'actes sexuels. Le projet coïncidait avec la tenue du 4^e Congrès international contre l'exploitation sexuelle des femmes et des filles.</p> <p>Le projet « L'achat d'actes sexuels, c'est criminel » de la CLES qui vise notamment à développer une campagne d'information et de sensibilisation à l'intention du grand public au sujet du cadre légal de l'exploitation sexuelle.</p> <p>Le Centre Interligne pour la « Promotion des outils de LEXIC2 – Comprendre les violences sexuelles vécues par les communautés LGBTQ+ pour mieux intervenir ».</p> <p>Le Regroupement des organismes québécois pour hommes agressés sexuellement (ROQHAS) pour le projet « L'abus sexuel au masculin, parlons-en. » qui vise à sensibiliser les organismes qui interviennent auprès des hommes à l'accompagnement de ceux qui ont vécu un abus sexuel.</p> <p>L'organisme Élixir pour la mise en œuvre de son projet « Effets PRO », lequel vise à offrir un programme de formation pour toutes les équipes et tous les partenaires impliqués dans les événements festifs au Québec (l'organisation, la vente, le service, la sécurité, les bénévoles, les artistes, par exemple) pour prévenir et agir contre les agressions sexuelles.</p> <p>Le Centre Louise-Amélie pour le projet « Moi, j'habite nulle part – Saison 2 », qui a permis la réalisation de la saison 2 de la série qui donne un accès privilégié au quotidien vécu dans une maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Cette deuxième saison met la lumière sur les enjeux de la violence conjugale dans un contexte d'immigration, chez les femmes aînées et chez les enfants et les adolescent(e)s.</p>	184, 185	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans Rebâtir la confiance	Statut de l'action
			<p>29 projets ont été soutenus dans le cadre de l'appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence sexuelle 2023-2024, visant un déploiement dans 14 régions du Québec ou au plan national. Il s'agit de projets de sensibilisation en matière de violence sexuelle, de violence conjugale ou les deux. Une attention particulière a été accordée aux projets visant les jeunes, les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre et celles vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence.</p> <p>Un deuxième appel de projets de sensibilisation en matière de violence sexuelle et de violence conjugale a été lancé le 23 janvier 2025. Les demandeurs admissibles ont jusqu'au 11 avril 2025 pour soumettre un projet.</p> <p>Un contrat a été signé avec l'INSPQ pour la mise à jour de la trousse média sur les agressions sexuelles. Le projet se poursuivra jusqu'en août 2025. La trousse peut être consultée à l'adresse suivante : Médias et agressions sexuelles Agressions sexuelles INSPQ.</p> <p>La campagne « Si l'amour tourne en violence », qui vise à débanaliser la violence dans les relations amoureuses chez les adolescentes et adolescents a été diffusée du 14 février 2025 au 30 mars 2025 sur les différentes plateformes numériques et les médias sociaux les plus consultés par les jeunes de 12 à 17 ans. Un message vidéo a également été diffusé dans plusieurs salles de cinéma et une campagne d'affichage a pris place dans les zones scolaires.</p> <p>Vidéos :</p> <ul style="list-style-type: none"> https://youtu.be/AlaRHcx6c88?si=-bz0mu0uBHTYBVL9 https://youtu.be/6w9cJdEqfJw?si=AaSNu9QSPNtbUtjM https://youtu.be/KUwaPzKvhM?si=oYCcPz5ahe12yLfC https://youtu.be/oG5M961rK5M?si=bUHUb3W_Fx_MfuCL <p>Affiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> Affiche violence conjugale chez les jeunes 1, 11 x 17 (PDF 10,52 Mo) Affiche violence conjugale chez les jeunes 2, 11 x 17 (PDF 8,48 Mo) Affiche violence conjugale chez les jeunes 3, 11 x 17 (PDF 10,94 Mo) 		
2. Poursuivre la prévention et bonifier l'accompagnement et l'encadrement des écoles et des centres en ce qui a trait à la violence sexuelle	MEQ		<p>Les travaux prévus pour cette action sont intégrés à ceux découlant de l'adoption de la <i>Loi sur le protecteur national de l'élève</i>.</p> <p>Rappelons que cette loi est venue modifier la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP) et la <i>Loi sur l'enseignement privé</i> (LEP), notamment pour y intégrer l'obligation de former l'ensemble des membres du personnel scolaire sur le thème de la violence à caractère sexuel à partir de l'automne 2023 (LIP art., 75.1; LEP, art. 63.1).</p> <p>Le ministère a élaboré une formation pour soutenir le réseau scolaire en matière d'intimidation, de violence et de violence à caractère sexuel. Celle-ci a été rendue publique en août 2024 : https://formation-violence-intimidation.education.gouv.qc.ca/.</p> <p>Des modules de formation complémentaires sont en cours d'élaboration et il est prévu que ceux-ci soient diffusés au réseau scolaire en 2026-2027. Ils permettront d'approfondir certaines thématiques et d'aborder les réalités vécues par des élèves davantage à risque d'intimidation ou de violence.</p> <p>Un modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence a été diffusé auprès du réseau scolaire en février 2025. Ce modèle contient une section spécifique portant sur les violences à caractère sexuel pour chacun des éléments prescrits par la loi. L'utilisation de ce modèle sera rendu obligatoire en 2025-2026. L'accompagnement du réseau scolaire concernant l'ajout de cette section au plan de lutte contre l'intimidation et la violence se poursuit. D'ailleurs, par le biais du modèle, les établissements ont accès à des informations pour les soutenir dans leurs réflexions sur les actions visant à prévenir et à intervenir en matière de violence à caractère sexuel.</p>	6	En cours
3. Développer un outil pédagogique en éducation à la sexualité pour présenter les contenus en prévention de la violence en contexte amoureux	MEQ		<p>L'outil pédagogique a été rendu public en mars 2025 : https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programmes-formations-evaluation/education-sexualite/accompagnement-reseau-scolaire.</p>	183	Terminée

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans Rebâtir la confiance	Statut de l'action
4. Soutenir des initiatives visant à sensibiliser les élèves du secondaire à la violence sexuelle, dont le déploiement du programme <i>Empreinte – agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel</i>	SCF	MEQ, MES, MSSS, SAJ	<p>Le déploiement du programme <i>Empreinte – Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel</i> par le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et ses membres a été soutenu financièrement dans le cadre de la Stratégie violences sexuelles 2016-2021. Ce financement de type « soutien par projet » a été bonifié en juin 2022 et s'est poursuivi jusqu'en juin 2023. De 2021 à 2023, le programme a permis de joindre 86 226 élèves, 670 membres du personnel et 61 359 parents, dans 225 écoles.</p> <p>Le 25 août 2023, la ministre responsable de la Condition féminine annonçait une aide financière de 6,22 M\$ sur 4 ans pour le financement de 26 CALACS et du RQCALACS afin de poursuivre le déploiement du programme Empreinte et le pérenniser à même leur mission.</p> <p>http://www.programmeempreinte.com/fr/accueil/</p> <p>La première année de pérennisation du programme <i>Empreinte</i> (juillet 2023 au 31 mars 2024) a permis de sensibiliser environ 50 794 jeunes, 42 979 parents ainsi que 843 membres du personnel scolaire.</p> <p>Le 19 septembre 2024, la ministre responsable de la Condition féminine annonçait une aide financière de 1 741 570 \$ sur trois ans pour le financement de 11 organismes afin de soutenir leur mission visant à sensibiliser les adolescentes et adolescents à la violence sexuelle et à réduire la tolérance sociale face à cette violence.</p> <p>https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/appel-projets-initiatives-sensibiliser-adolescents-violence-sexuelle</p>		En cours
5. Soutenir des projets de sensibilisation à la violence exercée dans les relations amoureuses chez les jeunes	SCF	MEQ, SAJ	Financement du projet « Vivre sans violence, ni silence ! » de l'organisme la Clé sur la Porte qui vise à sensibiliser les jeunes de niveau primaire, secondaire et collégial à avoir une saine estime de soi dans les relations aux autres et dans les relations amoureuses dans la région de la Montérégie.		En cours
6. Renouveler la plateforme Web SportBienÊtre.ca en ajoutant notamment une ou des sections sur la violence sexuelle	MEQ		Le site SportBienÊtre.ca a été visité 100 612 fois entre le 1 ^{er} mars 2024 et le 28 février 2025. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance des communications numériques et de Québec.ca, des travaux visant à actualiser le contenu de la plateforme Sportbienetre.ca et à le rapatrier vers Québec.ca sont en cours.	6, 8	En cours
7. Soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de leurs obligations liées à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur	MES	SCF	<p>Le Plan d'action visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027 a été lancé le 13 février 2023. Il vise à soutenir davantage les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de leurs obligations liées à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (P-22.1).</p> <p>Exemples d'actions mises en place :</p> <p>Le Ministère a augmenté de 30 % le financement accordé aux collèges privés subventionnés (annexe 071), aux cégeps (S052) et aux universités (2.1.13) afin qu'ils bonifient les services spécialisés de soutien psychosocial en matière de violences à caractère sexuel offerts aux personnes qui fréquentent ces établissements et qui sont aux prises avec une situation liée aux violences à caractère sexuel.</p> <p>Le 26 février 2025 avait lieu le lancement de la deuxième phase de la campagne On s'écoute, sur le thème de la prévention des violences à caractère sexuel dans les activités sportives. Cette campagne propose des activités de communications visant à sensibiliser, informer, éduquer et mobiliser la communauté des établissements d'enseignement supérieur quant aux violences à caractère sexuel. Sur sa plateforme Web, On s'écoute regroupe des témoignages, une carte interactive listant les ressources d'aides aux personnes victimes de violences sexuelles, incluant les guichets uniques des établissements d'enseignement supérieur, et une bibliothèque regroupant du matériel de formation pour les assister dans la formation de leur communauté.</p> <p>Une trousse à outils pour la prévention des violences à caractère sexuel par l'aménagement sécuritaire des campus a été rendue disponible le 24 février 2025. Cette trousse, conçue par la Fédération des cégeps, comprend une baladodiffusion et un guide pratique disponibles en ligne : Prévention des VACS par l'aménagement sécuritaire - Fédération des cégeps.</p> <p>Poursuite du soutien financier offert à la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur.</p>	140, 141	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans Rebâtir la confiance	Statut de l'action
8. Développer et centraliser des outils pour soutenir les milieux de travail dans la prise en charge de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel	CNESST		<p>Une page Web regroupant les offres de services des partenaires spécialisés en violence conjugale est en ligne depuis septembre 2022 : Aides et ressources spécialisées en santé psychologique, en violence conjugale et en violence à caractère sexuel Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail – CNESST</p> <p>Les interventions dans les milieux de travail ont débuté progressivement durant l'année 2023. Les conseillères et conseillers en santé psychologique au travail ont fait 1 591 ateliers de sensibilisation et d'information en milieu de travail, en 2024. Ainsi, entre 2023 et 2024, c'est un total de 1 959 activités qui ont été réalisées. 7 661 employeurs et 17 368 travailleuses et travailleurs ont participé aux activités offertes, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.</p>	139	Poursuivie
9. Mettre en place un projet pilote pour offrir un service de prévention et d'accompagnement psychosocial aux personnes du milieu artistique ayant des comportements à risque de violence sexuelle	MCC	MSSS	<p>En avril 2023, l'ADISQ s'est doté d'un Code d'éthique (Code-déthique-et-Lignes_Décembre-2023.pdf (adisq.com)), pour ses membres et collaborateurs, incluant les « Lignes directrices – Analyse des cas de comportements répréhensibles soumis à l'ADISQ ». Ces Lignes visent à encadrer le processus d'analyse de situations de comportement répréhensible soumis à l'ADISQ et le processus d'analyse de demandes de réintégration au membrariat de l'association.</p> <p>Depuis juillet 2023, l'organisme a reçu cinq demandes de réintégration par des personnes visées par une situation alléguée de comportement répréhensible :</p> <p>Deux demandes ont été acceptées/deux demandes sont en cours d'analyse/une demande a été refusée. Aucun dévoilement de comportement répréhensible n'a été reçu.</p> <p>En 2024-2025, deux dévoilements de comportement répréhensibles ont été reçus à l'ADISQ : un dévoilement a mené à une exclusion du membre et un dévoilement anonyme a été déclaré non recevable (incivilité). Une demande de réintégration au membrariat a été refusée.</p> <p>Une liste de ressources est fournie aux demandeurs de réintégration. L'accompagnement de l'artiste se fait par l'entremise d'Équijustice.</p>	123, 128	Poursuivie
10. Sensibiliser les personnes de minorités ethnoculturelles et immigrantes à la violence conjugale et les organismes œuvrant en violence conjugale aux réalités de ces personnes	MIFI	DPCP, MSSS	<p>Grâce aux services offerts par les ICI-Femmes, le MIFI honore ses engagements envers les femmes de minorités ethnoculturelles et immigrantes dans le cadre de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027. La mission des ICI-Femmes est d'assurer la liaison entre les filles et les femmes immigrantes présentant plusieurs facteurs de vulnérabilité ou victimes de violence basée sur le genre, et les services spécialisés pouvant répondre à leurs besoins.</p> <p>Le Service ICI Femmes a deux objectifs principaux :</p> <p>a) Faciliter l'accès aux services publics, institutionnels et communautaires dans le domaine; et</p> <p>b) Promouvoir l'autonomie des femmes accompagnées, tout en renforçant leur sentiment de compétence et d'appartenance.</p> <p>15 organismes partenaires du MIFI assurent l'embauche d'une intervenante à temps complet par organisme.</p> <p>Entre juillet 2023 et juin 2024, 594 personnes ont été rencontrées et 2 314 interventions personnalisées ont été offertes pour assurer le référencement vers les services spécialisés. 114 activités de groupe ont été offertes dans la même période.</p> <p>Le bilan couvrant la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 montre que 917 personnes ont bénéficié du Service ICI Femmes. Au total, 2 709 interventions personnalisées d'accompagnement et de suivi et 197 activités de groupe ont été réalisées durant la période visée.</p>	4	Terminée
11. Soutenir des projets structurants visant à prévenir la violence conjugale et familiale ou à répondre aux besoins des femmes et des filles des Premières Nations et Inuit victimes de cette violence en milieux urbains et sur communautés	SCF	MSSS	<p>En 2023-2024, le SCF a financé trois projets dans le cadre de cette mesure. Parmi ces projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Conseil de la Nation Atikamekw pour le projet « Développement d'un programme Atikamekw de prévention et d'intervention en matière de violence conjugale et familiale ». 	16	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans Rebâtir la confiance	Statut de l'action
			<ul style="list-style-type: none"> Le Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec pour le projet « Sensibilisation, intervention, formation et accompagnement au sujet de la violence conjugale et familiale chez les personnes autochtones en milieu urbain ». <p>Femmes autochtones du Québec pour le projet « États généraux ». Le projet vise à organiser un grand rassemblement de femmes des Premières Nations afin de faire état de la situation, de discuter des enjeux vécus par les femmes autochtones au Québec, de cerner des priorités à court, moyen et long terme ainsi qu'à identifier des pistes de solutions.</p> <p>L'Appel de projets 2024-2025 pour contrer la violence conjugale et familiale en contexte autochtone a permis de soutenir 13 nouveaux projets de 2 à 3 ans. Ces projets visent l'action 11 et 12 de cette Stratégie.</p> <p>Poursuite des soutiens financiers offerts en 2023-2024.</p>		
12. Soutenir le développement de projets culturellement adaptés en matière de violence sexuelle, conjugale et familiale pour les hommes des Premières Nations et Inuit et leur entourage	SCF	MSSS	<p>Les crédits attribués à cette mesure pour l'année 2023-2024 ont été investi dans l'appel de projets pour favoriser l'égalité et la complémentarité entre les femmes et les hommes des Premières Nations et des Inuit 2023-2024 lancé par le SCF. 13 projets ont été financé dans le cadre de cet appel de projets.</p> <p>L'Appel de projets 2024-2025 pour contrer la violence conjugale et familiale en contexte autochtone a permis de soutenir 13 nouveaux projets de 2 à 3 ans. Ces projets visent l'action 11 et 12 de cette Stratégie.</p> <p>Poursuite des soutiens financiers offerts en 2023-2024.</p>	16	En cours
13. Soutenir des projets de sensibilisation, de prévention et d'intervention par et pour les femmes et les filles autochtones en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle	SCF	MSP, MSSS	<p>En 2023-2024, le SCF a financé trois projets dans le cadre de cette mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entraide Mauricie-Centre-du-Québec pour hommes agressés sexuellement dans l'enfance pour la mise en œuvre du projet « S'adapter afin de favoriser la guérison en communauté ». La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle pour la mise en œuvre du projet « La CLES des femmes autochtones ». La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik pour la mise en œuvre du projet « Forum sur la santé sexuelle et la prévention de la violence sexuelle ». <p>Poursuite des soutiens financiers offerts en 2023-2024.</p>	16	En cours

Axe 2 : Intervenir en matière psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle

Volet intervention psychosociale et médicale

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans Rebâtir la confiance	Statut de l'action
14. Consolider le financement des services offerts dans les ressources spécialisées pour intervenir auprès des personnes victimes de violence conjugale	MSSS		<p>En 2024-2025, un montant supplémentaire de 2,8 M\$, pour un total de 13,9 M\$ en financement récurrent, a été réparti entre les maisons d'aide et d'hébergement d'urgence reconnues au Programme de soutien aux organismes communautaires. Des montants forfaitaires ont également été versés à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, au CLSC Naskapi et le Conseil cri de la santé et des services sociaux.</p> <p>Les maisons d'aide et d'hébergement d'urgence de l'ensemble des régions ont obtenu un rehaussement. Parmi celles-ci, une maison d'hébergement d'urgence accueillant des femmes autochtones en milieu urbain a obtenu un rehaussement.</p>	1, 3, 4, 6, 16	En cours
15. Développer de nouvelles maisons d'aide et d'hébergement d'urgence en violence conjugale	MSSS	SHQ	<p>Un financement a été attribué à quatre organismes communautaires pour mettre sur pied des services externes et des services d'hébergement temporaire en amont de l'ouverture définitive de leurs nouvelles maisons d'hébergement. Un montant total de 2,9 M\$ a été octroyé.</p>	1, 3, 6	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action																										
			<p>Les organismes qui en ont bénéficié sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La maison d'hébergement l'Émeraude en Abitibi-Témiscamingue : services externes uniquement + 5-7 places. • La maison d'Ingrid en Outaouais : services externes + 7 places. • La maison Marie-Marguerite à Laval : services externes + 10 places. <p>Les redditions de comptes sont attendues à l'été 2025.</p> <p>En 2024-2025, un montant de 377 220 \$ est versé à Santé Québec de façon non récurrente pour soutenir les maisons d'aide et d'hébergement d'urgence existantes.</p>																												
16. Poursuivre le développement du réseau des maisons de 2 ^e étape	MSSS	SHQ	<p>13 maisons d'hébergement de 2^e étape ont ouvert leur porte depuis le début de la Stratégie.</p> <table border="1" data-bbox="1137 736 2099 1343"> <tbody> <tr><td>03 Capitale-Nationale</td><td>Inter'Elle (Un toit juste pour elle)</td></tr> <tr><td></td><td>Mitshuapnish (Missinak)</td></tr> <tr><td>04 Mauricie–Centre-du-Québec</td><td>Le FAR (Phase 1) ou Gestion immobilière F2</td></tr> <tr><td></td><td>Maison de Connivence</td></tr> <tr><td></td><td>Séjournelle (Pavillon des Demois'ailes)</td></tr> <tr><td>06 Montréal</td><td>Arrêt-Source</td></tr> <tr><td></td><td>Centre des femmes Montréal-Est-Pointe-Aux-Trembles (Maison Gisèle-Pomerleau)</td></tr> <tr><td></td><td>Maison Grise de Montréal</td></tr> <tr><td></td><td>Nouvelle-Étape (Maison Gaëlle-Fedida)</td></tr> <tr><td></td><td>Foyer des femmes autochtones du Québec (Centre Miyoskamin)</td></tr> <tr><td>11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine</td><td>Centre Louise-Amélie</td></tr> <tr><td></td><td>L'Aid'Elle</td></tr> <tr><td>16 Montérégie</td><td>Simonne-Monet-Chartrand (Maison Louise Latraverse)</td></tr> </tbody> </table> <p>Ces maisons comptent un total de 148 unités.</p> <p>Les financements sont transmis au prorata du nombre de mois d'ouverture dans l'année.</p>	03 Capitale-Nationale	Inter'Elle (Un toit juste pour elle)		Mitshuapnish (Missinak)	04 Mauricie–Centre-du-Québec	Le FAR (Phase 1) ou Gestion immobilière F2		Maison de Connivence		Séjournelle (Pavillon des Demois'ailes)	06 Montréal	Arrêt-Source		Centre des femmes Montréal-Est-Pointe-Aux-Trembles (Maison Gisèle-Pomerleau)		Maison Grise de Montréal		Nouvelle-Étape (Maison Gaëlle-Fedida)		Foyer des femmes autochtones du Québec (Centre Miyoskamin)	11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Centre Louise-Amélie		L'Aid'Elle	16 Montérégie	Simonne-Monet-Chartrand (Maison Louise Latraverse)	1, 3, 6, 16	En cours
03 Capitale-Nationale	Inter'Elle (Un toit juste pour elle)																														
	Mitshuapnish (Missinak)																														
04 Mauricie–Centre-du-Québec	Le FAR (Phase 1) ou Gestion immobilière F2																														
	Maison de Connivence																														
	Séjournelle (Pavillon des Demois'ailes)																														
06 Montréal	Arrêt-Source																														
	Centre des femmes Montréal-Est-Pointe-Aux-Trembles (Maison Gisèle-Pomerleau)																														
	Maison Grise de Montréal																														
	Nouvelle-Étape (Maison Gaëlle-Fedida)																														
	Foyer des femmes autochtones du Québec (Centre Miyoskamin)																														
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Centre Louise-Amélie																														
	L'Aid'Elle																														
16 Montérégie	Simonne-Monet-Chartrand (Maison Louise Latraverse)																														
17. Mettre en place des mécanismes visant à réduire les obstacles au développement du réseau de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, en fonction des priorités établies	SCF	Ministère des Finances, MSSS, SHQ	<p>Le SCF soutient le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, pour l'embauche de chargées de projet en soutien au développement du réseau de maisons d'hébergement.</p> <p>Un comité interministériel se penchant sur les projets en développement a été créé en novembre 2022. Ce comité est sous la responsabilité du SCF et est composé du ministère des Finances, du MSSS, ainsi que de la SHQ. Depuis sa création, 15 rencontres ont eu lieu, notamment avec les regroupements nationaux de maisons d'hébergement.</p> <p>Le comité s'est doté d'outils visant le suivi assidu des projets en développement, analyse les améliorations possibles aux façons de faire et identifie des pistes de solutions. En marge du comité, la SHQ tient des rencontres bimensuelles avec l'Alliance des maisons de 2^e étape pour assurer l'avancement des projets.</p>	3	En cours																										
18. Mener des projets pilotes d'intégration de services en violence sexuelle et en violence conjugale en soutenant des initiatives émanant de la communauté Action bonifiée	MJQ-MSSS	DPCP, MSP, SCF	<p>Standards nationaux pour l'intégration des services en matière de violence sexuelle et de violence conjugale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Standards nationaux diffusés dans les 14 districts judiciaires par les coordinations locales d'intégration des services. <p>Projets pilotes d'intégration de services sans lieu physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets sont en cours dans 14 districts judiciaires et initiés dans 3 autres districts judiciaires. 	13, 14, 15	En cours																										

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<p>Les travaux des comités locaux d'intégration de services ont débuté dans les 10 districts judiciaires visés par les 2 premières vagues de déploiement.</p> <p>Projet pilote de centre de services intégrés – lieu physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une entente tripartite entre le MJQ, le MSSS et la Ville de Québec en mars 2022. • Embauche d'une coordonnatrice en juin 2022. • Mise sur pied d'une équipe en cours (ex. infirmières, travailleuses sociales, etc.). <p>Évaluation des premiers projets pilotes : L'entente a été signée par le MSSS et transmise aux autres parties (MJQ, CIUSSS de la Capitale-Nationale et Université Laval) le 25 mars 2025.</p>		
19. Soutenir le déploiement d'initiatives visant à faciliter les démarches des personnes qui souhaitent sortir de la prostitution	SCF		<p>Le SCF a soutenu les projets ponctuels de cinq organismes visant à faciliter les démarches des personnes qui souhaitent sortir de la prostitution.</p> <p>Depuis 2023-2024, le SCF poursuit ces financements sous forme de financement récurrent. Les cinq organismes maintiennent ainsi leurs services dans les secteurs de Québec (La Maison de Marthe), de Montréal (Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), de Gatineau (CALAS de l'Outaouais), de Sherbrooke (CALACS Aggression Estrie) et de Val-d'Or (CALACS L'étoile du Nord).</p> <p>Quatre nouveaux organismes ont également été sélectionnés à la suite d'un Appel de propositions et bénéficient d'un financement récurrent pour leurs services d'aide à la sortie de prostitution : Le CALACS La Chrysalide, le CALACS Lueur d'espérance (anciennement Coup de Cœur), Le Phare des AffranchiEs et La Sortie offrent leurs services dans les régions de Lanaudière, des Laurentides, de Laval, de la Montérégie, de Montréal, de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.</p> <p>C'est donc un total de neuf organismes communautaires spécialisés en matière d'aide à la sortie de la prostitution qui sont financés par le SCF.</p> <p>Pour l'année 2023-2024, les services d'aide à la sortie de la prostitution offerts par ces neuf organismes spécialisés ont permis de joindre un total de 624 femmes avec un âge moyen de 31 ans.</p> <p>En matière d'hébergement pour les femmes qui souhaitent sortir de la prostitution, le SCF soutient, sous forme de financement récurrent, deux initiatives ciblées : les résidences Un Toit pour Elles à Montréal et la maison d'hébergement de la Maison de Marthe à Québec. Le SCF soutient également, sous la forme d'un projet ponctuel, le projet pilote d'instauration d'un modèle d'hébergement de la Maison d'hébergement L'Issue située à Chicoutimi.</p>		En cours
20. Consolider le financement des organismes pour les victimes d'agressions sexuelles	MSSS		Depuis 2023-2024, un montant annuel récurrent de 4 M\$ a été versé aux organismes œuvrant auprès des victimes d'agression sexuelle, en mission globale, dans le but de bonifier les services.	3	En cours
21. Outiller et soutenir les ressources spécialisées dans la lutte contre la violence conjugale en lien avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication	SCF		Le SCF soutient financièrement l'organisme Co-Savoir (anciennement Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine) pour la réalisation du projet « Adopter une approche technologique compréhensive en contexte de violence conjugale ». Le projet vise à bonifier l'offre de formation et d'outils aux intervenantes et intervenants en contexte de violence conjugale facilitée par les technologies et à développer une formation pilote pour les fournisseurs d'outils technologiques, basée sur une approche compréhensive qui sera elle-même modélisée durant le projet. Celui-ci a débuté en 2023-2024 et est présentement en cours de réalisation.		En cours
22. Consolider le financement des organismes œuvrant auprès des hommes ayant des comportements violents dans un contexte de violence conjugale	MSSS		<ul style="list-style-type: none"> • En 2022-2023, 2,5 M\$ récurrents ont été versés aux organismes intervenant auprès des auteurs de violence conjugale, à la mission globale, dans le but de consolider leurs services. • En 2023-2024, 500 000 \$ supplémentaires ont été versés (pour atteindre le 3 M\$ prévu en 2023-2024). • En 2024-2025, 1,2 M\$ récurrents supplémentaires a été alloué aux organismes pour auteurs de violence conjugale en consolidation des services développés en 2023-2024 pour rendre plus accessible les services dans des localités moins desservies (points de services mobiles, télépratique ou consolidation des services existants). De cette somme, 0,4 M \$ provient de la Stratégie intégrée en violence et 0,8 M\$ des Actions prioritaires. • En 2024-2025, 443 700\$ a été versés à Santé Québec pour versement à l'organisme Famille à cœur ayant développé des services pour auteurs de violence conjugale à Saint-Jean-sur-Richelieu, en Montérégie. 	125	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<ul style="list-style-type: none"> En mars 2024, un financement non récurrent totalisant 300 000 \$ a été versé au CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour développer un nouveau point de service dans la région de Montréal. La ressource Avant-Coup a développé des services pour auteurs de violence conjugale et a ouvert ses portes en octobre 2023. <p>D'autres versements sont à venir d'ici 2026-2027, tel qu'annoncé dans le budget 2021-2022.</p>		
23. Réserver 100 suppléments au loyer dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités pour les femmes victimes de violence conjugale à faible revenu	SHQ		<p>Au cours de l'exercice financier 2024-2025, 46 unités du Programme de supplément au loyer réservées aux victimes de violence conjugale à faible revenu étaient utilisées⁵.</p>	3	En cours
24. Poursuivre la bonification du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	SHQ		<p>Dans le Plan budgétaire 2022-2023, le gouvernement a annoncé un budget de 6 M\$ réparti sur trois ans pour le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement. Ce programme s'adresse aux organismes à but non lucratif responsables d'établissements afin de venir en aide aux femmes et aux jeunes de 30 ans ou moins qui sont victimes de violence familiale.</p> <p>En juillet 2021, le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement a été modifié, notamment afin de bonifier l'aide financière offerte par unité. Cette aide est passée, pour la région du Sud, de 18 000 \$ à 21 000 \$.</p> <p>Depuis cette bonification, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, 321 unités de maisons d'hébergement ont fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du PAMH-Rénovation, et ce, dans 10 régions administratives.</p>		En cours

Axe 2 : Intervenir en matière psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle

Volet intervention judiciaire

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
25. Créer un bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles	MJQ		<p>Cinq ETC affectés au Bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles (BSSV).</p> <p>Le service fait partie des services d'aide et d'information pour les personnes victimes d'un crime diffusés sur Québec.ca.</p> <p>Nombre de demandes d'accompagnement reçues entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025 de personnes victimes d'infractions criminelles par le BSSV : 52.</p> <p>Au total, c'est 127 personnes victimes qui ont été accompagnées.</p> <p>Nombre d'infolettres transmises aux ministères, aux organismes publics et aux organismes sans but lucratif subventionnés par le gouvernement et susceptibles d'être visés par la LAPVIC depuis l'entrée en vigueur de la Loi : 3.</p> <p>Nombre de séances d'information tenues afin d'informer les organismes susceptibles d'être visés par la LAPVIC de ces nouvelles obligations depuis l'entrée en vigueur de la Loi : 4.</p> <p>Nombre d'outils d'accompagnement disponibles pour les ministères et organismes concernés : 6.</p>	176, 177, 178, 179	Terminée

⁵ Ce sont les résultats globaux, incluant les PSL-U de l'action 1 des Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026.

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
26. Augmenter au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales le nombre d'effectifs affectés aux dossiers en matière de violence sexuelle	DPCP		<ul style="list-style-type: none"> 2022-2023 : ajout de 24 ressources affectées aux dossiers en matière de violence sexuelle⁶. 2023-2024 : ajout de 9 ressources. 2024-2025 : maintien des ressources au sein du DPCP. <p>L'embauche de procureurs et procureurs ainsi que de personnel de soutien administratif additionnels permet notamment de mieux respecter les obligations et les responsabilités envers les personnes victimes qui découlent de la mise en application des droits promus par la Charte canadienne des droits des victimes, des directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales ainsi que d'un ensemble de recommandations émanant du rapport <i>Rebâtir la confiance</i>. Ces embauches permettent également d'assurer une meilleure organisation du travail ainsi qu'une poursuite verticale dans les dossiers de violence conjugale et de violence sexuelle (sauf la cour itinérante), et ce sont les personnes victimes qui en tirent le plus grand profit. Au point de vue administratif, l'embauche de personnel de soutien a permis aux procureurs de délester certaines tâches tout en assurant un meilleur suivi des dossiers. Puisque les dossiers sont mieux répartis entre les procureurs et procureurs, ceux-ci ont davantage de temps à consacrer aux personnes victimes et peuvent ainsi leur donner toute l'attention et la considération qu'elles méritent. L'ajout d'effectif permet également d'assurer la qualité des services offerts aux personnes victimes.</p> <p>Ces nouvelles embauches permettent d'assurer une meilleure prise en charge des personnes victimes et un traitement adéquat des dossiers de violence conjugale et de violence sexuelle.</p>	15, 28, 36, 38, 40, 50, 56, 57, 58, 59, 65, 92, 172	Terminée
27. Protéger les personnes victimes de violence familiale ou sexuelle par des modifications législatives	MJQ		<p>Modifications législatives permettant à la personne victime d'être interrogée ou contre-interrogée par une avocate ou un avocat plutôt que par son agresseur lorsque ce dernier se représente seul : La Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil (2022, chapitre 22) a été sanctionnée le 8 juin 2022 et cette mesure est entrée en vigueur le 8 juin 2022.</p> <p>Modification législative permettant à un parent, en raison d'une situation de violence familiale, y compris conjugale ou sexuelle commise par l'autre parent, de prendre certaines décisions relatives aux soins et à l'accompagnement d'un enfant dans le processus judiciaire sans l'accord de cet autre parent : La Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil (2022, chapitre 22) a été sanctionnée le 8 juin 2022, et cette loi prévoit que cette mesure est entrée en vigueur le 17 mai 2023.</p> <p>Modification législative ajoutant le critère de la violence familiale, y compris conjugale, dans l'analyse de l'intérêt de l'enfant : La Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil (2022, chapitre 22) a été sanctionnée le 8 juin 2022, et cette mesure est entrée en vigueur le 8 juin 2022.</p> <p>Modification législative créant une loi qui vise à empêcher ou faire cesser le partage non consensuel d'une image intime. La Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence a été sanctionnée le 4 décembre 2024.</p> <p>Modification législative qui facilite la procédure pour obtenir une ordonnance civile de protection. La Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence a été sanctionnée le 4 décembre 2024. Cette loi rend également inapplicables les dispositions concernant l'outrage au tribunal à l'ordonnance de protection afin que les sanctions du Code criminel s'appliquent à toute contravention à celle-ci.</p>	7, 129, 130	Terminée

⁶ Ces résultats sont distincts de ceux présentés à l'action 7 des Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026.

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<p>Modification législative permettant de faciliter le recours à des mesures d'aide au témoignage, dont l'accès au télétémoinage, en matière civile. Cette loi prévoit également la possibilité pour la personne victime d'être accompagnée d'une personne apte à la rassurer de même que par un chien d'assistance judiciaire. Elle permet également à la personne victime de garder l'adresse de son domicile confidentielle. La Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile de personnes victimes de violence, sanctionnée le 4 décembre 2024.</p> <p>Modification législative prévoyant une présomption de non-pertinence basée sur les mythes et les préjugés reconnus en droit criminel lorsqu'une affaire en matière civile ou administrative comporte des allégations de violence sexuelle ou de violence conjugale. La Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile de personnes victimes de violence, sanctionnée le 4 décembre 2024, modifie le Code civil, le Code du travail, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur la justice administrative et la Loi instituant le tribunal administratif du travail. Cette mesure est entrée en vigueur le 4 décembre 2024.</p> <p>Modification législative qui permet de soumettre un jugement constatant une situation de violence à l'officier public au lieu d'une déclaration sous serment pour obtenir l'attestation devant accompagner l'avis de résiliation du bail. La Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile de personnes victimes de violence, sanctionnée le 4 décembre 2024, modifie l'article 1974.1 du Code civil. Cette mesure est entrée en vigueur le 4 décembre 2024.</p> <p>Modification législative qui rend le jugement de culpabilité en droit criminel suffisant pour prouver la faute en matière civile. La Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile de personnes victimes de violence a été sanctionnée le 4 décembre 2024. Cette mesure est entrée en vigueur le 4 décembre 2024.</p> <p>Modification législative qui abolit le délai de prescription de 10 ans pour faire exécuter le jugement en dommages-intérêts résultant d'une infraction criminelle. La Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile de personnes victimes de violence a été sanctionnée le 4 décembre 2024. Cette mesure est entrée en vigueur le 4 décembre 2024.</p>		
28. Assurer le déploiement du Programme témoin enfant et autres témoins vulnérables à l'échelle du Québec, incluant les témoins autochtones dans une perspective de sécurisation culturelle	MJQ		<p>Le ministre de la Justice et procureur général du Québec M. Simon Jolin-Barrette et le Réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) annonçaient, en mars 2021, le déploiement du programme de préparation au témoignage pour la clientèle mineure à l'ensemble du réseau et l'adaptation du programme pour les clientèles victimes de violence sexuelle et de violence conjugale. 15 CAVAC sur 17 offrent le programme au 31 mars 2025.</p> <p>Une première version d'un guide d'intervention spécifique à la préparation au témoignage des personnes victimes de violence conjugale ou de violence sexuelle a été lancé au printemps 2022. Une phase d'expérimentation est en cours pour bonifier ce guide.</p> <p>Une première version d'un guide d'accompagnement sociojudiciaire des membres des Premières Nations et des Inuit (en français et en anglais) a aussi été lancé à l'automne 2023. Ce guide a notamment pour objectif de sensibiliser les intervenantes et intervenants du Réseau des CAVAC aux réalités et particularités culturelles des peuples autochtones, afin d'améliorer l'offre de service qui leur est offerte.</p>	6, 60, 61	En cours
29. Accorder à toutes les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale, des services gratuits de consultation juridique et de représentation en urgence,	MJQ		En septembre 2021, le ministre de la Justice a annoncé conjointement avec la Commission des services juridiques (CSJ) et la clinique juridique Juripop le lancement du service Rebâtir https://www.rebatir.ca/ .	25, 26, 27, 28, 29, 30, 31	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
peu importe leur revenu et dans tous les domaines du droit			<p>La Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, sanctionnée le 30 novembre 2021, prévoit des modifications à la Loi sur l'aide juridique afin de pérenniser ce service.</p> <p>En date du 28 février 2025, la CSJ a offert plus de 74 738 consultations gratuites.</p> <p>83,2 % des consultations étaient pour des situations de violence conjugale et 16,8 % pour des situations de violence sexuelle.</p> <p>En date du 28 février 2025, 2 845 dossiers ont été transférés en urgence dans les bureaux d'aide juridique.</p> <p>Protocole de référencement entre la CSJ et le réseau des CAVAC dans le cadre du tribunal spécialisé en violence sexuelle et conjugale :</p> <p>Ce projet de collaboration vise à répondre au besoin de représentation juridique des personnes victimes de violence conjugale en favorisant la référence personnalisée de l'intervenante ou intervenant du CAVAC vers une avocate ou un avocat permanent désigné d'un bureau d'aide juridique dans le contexte où une ordonnance de sauvegarde est nécessaire à la sécurité des personnes victimes et de leurs enfants. Il se déploie dans tous les districts où un tribunal spécialisé est déployé et ce, peu importe le revenu de la personne victime.</p>		
30. Mener des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, incluant la prise en compte des réalités autochtones Action bonifiée	MJQ	DPCP, MSP, MSSS, SAA, SCF	<p>Au 31 janvier 2025, le projet pilote de tribunal spécialisé est en cours dans vingt-quatre districts judiciaires du Québec, soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Beauharnois (palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield) 2. Bedford (palais de justice de Granby) 3. Drummond (palais de justice de Drummondville) 4. Saint-Maurice (palais de justice de La Tuque) 5. Québec (palais de justice de Québec) 6. Laval (palais de justice de Laval) 7. Saint-François (palais de justice de Sherbrooke) 8. Montmagny (palais de justice de Montmagny) 9. Mégantic (palais de justice de Lac-Mégantic) 10. Mingan (palais de justice de Sept-Îles) 11. Chicoutimi (palais de justice de Chicoutimi) 12. Alma (palais de justice d'Alma) 13. Kamouraska (palais de justice de Rivière-du-Loup) 14. Rimouski (palais de justice de Rimouski et points de services de Matane, Amqui et Mont-Joli) 15. Gaspé (palais de justice de Percé et point de services de Ste-Anne-des-Monts) 16. Bonaventure (palais de justice de New Carlisle et point de services de Carleton-sur-Mer) 17. Richelieu (palais de justice de Sorel-Tracy) 18. St-Hyacinthe (palais de justice de St-Hyacinthe) 19. Beauce (palais de justice de St-Joseph-de-Beauce) 20. Trois-Rivières (palais de justice de Trois-Rivières) 21. Iberville (palais de justice de Saint-Jean-sur-le-Richelieu) 22. Abitibi (palais de justice d'Amos, de Val-d'Or, La Sarre et Senneterre) 23. Témiscamingue (palais de justice de Ville-Marie) 24. Rouyn-Noranda (palais de justice de Rouyn-Noranda) <p>Selon la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, le projet pilote a pris fin le 30 novembre 2024. La Loi mentionne également que le tribunal spécialisé doit être déployé à l'échelle du Québec d'ici novembre 2026.</p> <p>Quatorze formations sont offertes à l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir au sein du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.</p>	19, 69, 99, 100, 101, 102, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<p>Près de 9 000 personnes s'y sont inscrites depuis le printemps 2022.</p> <p>52 postes d'intervenantes et intervenants sociojudiciaires de liaison ont été créés dans les CAVAC pour permettre un meilleur accompagnement des personnes victimes. Ce sont aussi 37 postes qui ont été créés au DPCP pour permettre un accompagnement en poursuite verticale.</p> <p>Tous les palais de justice accueillant des projets pilotes sont maintenant aménagés, de façon temporaire ou permanente, et sont fonctionnels pour offrir les services du tribunal spécialisé aux personnes victimes.</p>		

Axe 2 : Intervenir en matière psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle

Volet intervention policière et correctionnelle

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
31. Implanter progressivement les bracelets antirapprochements en contexte de violence conjugale	MSP	DPCP, MJQ	<p>Depuis septembre 2023, la mesure BAR est déployée à l'ensemble des régions administratives à l'exception du Nord-du-Québec en raison d'enjeux technologiques liés à la connectivité cellulaire.</p> <p>Depuis le début du projet, et jusqu'au 19 mars 2024, 719 analyses de faisabilité ont été réalisées.</p> <p>Depuis le début du déploiement progressif du BAR, 391 bracelets antirapprochements ont été ordonnés.</p>	83, 84	En cours
32. Ajouter des effectifs policiers en matière de violence conjugale et de violence sexuelle	MSP		<p>Au total, le MSP a conclu 13 ententes de financement avec les corps de police suivants pour l'ajout de 30 effectifs en violences sexuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de police de la Ville de Gatineau • Service de police de la Ville de Laval • Service de police de la Ville de Longueuil • Service de police de la Ville de Lévis • Service de police de Richelieu-Saint-Laurent • Régie intermunicipale de police de Roussillon • Service de police de la Ville de Saguenay • Service de police de la Ville de Sherbrooke • Service de police de la Ville de Terrebonne • Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu • Service de police de la Ville de Trois-Rivières • Service de police de la Ville de Montréal • Service de police de la Ville de Québec • Sûreté du Québec <p>Spécifiquement en lien avec la SIV, 10 nouveaux effectifs en violence conjugale ont été déployés au sein des 10 corps de police suivants, ayant bénéficié d'un financement du MSP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de police de la Ville de Bromont • Service de police de la Ville de Blainville • Service de police de Châteauguay 	32, 34, 35, 41, 47, 57	Terminée

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<ul style="list-style-type: none"> • Régie de police du Lac des Deux-Montagnes • Service de police de l'Assomption/Saint-Sulpice • Service de police de Mascouche • Service de police de la Ville de Mercier • Service de police de la Ville de Repentigny • Régie de police de Memphrémagog • Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu 		
33. Appuyer les initiatives des corps de police autochtones en matière de soutien aux personnes victimes de violence sexuelle et d'encadrement des agresseurs à toutes les étapes du continuum d'intervention	MSP	SAA, SCF	<p>À la suite de l'appel de projets visant l'augmentation des effectifs lancé en septembre 2021 : 19 ententes de financement ont été conclues avec les corps de police autochtones (CPA) en 2023-2024. Cependant, il est à noter qu'à la demande de la communauté de Manawan (difficultés de recrutement), leur entente a été depuis résiliée.</p> <p>Ainsi, en date du 31 mars 2025, 18 ententes de financements sont actives et 18 nouveaux effectifs en violence conjugale et violence sexuelle ont été déployés dans les CPA⁷.</p> <p>Des travaux de stabilisation sont en cours pour inclure les ressources pour contrer la violence conjugale et la violence sexuelle dans les ententes sur la prestation des services policiers dans les CPA afin de les rendre pérennes.</p> <p>Pour la période de 2024-2025, 142 activités de prévention et sensibilisation (distribution des dépliants, organisation des rencontres avec les comités des femmes et dans des écoles et sensibilisation sur les routes) ont été réalisées par les CPA en VC et VS au sein de leurs communautés (source : analyse des rapports annuels disponibles des projets VCVS).</p>	16, 19	Poursuite
34. Mener un projet pilote avec certains corps de police portant sur l'utilisation d'un outil structuré d'évaluation des risques de violence conjugale du type de l'Ontario Domestic Assault Risk Assessment (ODARA)	MSP	CSF, MJQ	<p>Cette action fait suite à la recommandation 77 du rapport « Rebâtir la confiance » : S'assurer que les policières et policiers utilisent de façon systématique un outil d'évaluation des risques d'homicide ou de blessures graves lors d'un appel de détresse ou lors d'une demande d'information concernant un conjoint ou un ex-conjoint s'ils soupçonnent une situation de violence conjugale afin de bien dépister, d'évaluer et de documenter la situation.</p> <p>Cette action est en cours de révision afin de bien répondre aux besoins actuels des parties prenantes. Des consultations sont en cours afin d'élaborer un nouveau mandat.</p>	73, 77	À venir
35. Assurer une mise à jour périodique de la pratique policière en violence conjugale, incluant ses annexes, et en faire la promotion auprès des corps de police	MSP	DPCP, MJQ	<p>La révision de la pratique policière a débuté en février 2025. Le comité est constitué d'expertes et experts en intervention policière en contexte de violence conjugale. Le comité regroupe ainsi des membres du MSP, du Directeur des poursuites criminelles et pénales, de corps de police, de l'École nationale de police du Québec, des associations des directeurs de corps de police du Québec, des Premières Nations et Inuits du Québec.</p>	9, 80, 94, 104, 105	En cours

⁷ Résultat global financé en partie par les [Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026](#) et le [Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027 – Ensemble pour les prochaines générations 2022-2027](#).

Axe 3 : Développer les connaissances et partager l'expertise pour mieux agir

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
36. Offrir des corpus cohérents et complémentaires de formation sur la violence sexuelle et la violence conjugale, abordant notamment ces formes de violence en milieux autochtones et la réalité de certains groupes de population	SCF	CSF, DPCP, MCC, MEQ, MES, MESS, MFamille, MIFI, MJQ, MSP, MSSS, MTRAV, SAA	<p>Le SCF, en collaboration avec les membres du chantier de travail sur les formations, a élaboré des balises gouvernementales en matière de formation. Elles sont disponibles sur Québec.ca : Balises gouvernementales – Formations sur la violence sexuelle et la violence conjugale et familiale.</p> <p>Un outil interne sous forme de tableau qui recense les formations gouvernementales en matière de violence sexuelle et de violence conjugale a été créé.</p>	183, 186, 187	En cours
37. Actualiser les connaissances des corps de police en matière de violence sexuelle et de violence conjugale	MSP		<p>Le MSP, en collaboration avec l'ENPQ, a rendu disponible en novembre 2022 une capsule de formation sur l'aide-mémoire Prévenir l'homicide du partenaire intime, à l'intention exclusive des policières et policiers du Québec.</p> <p>Cette capsule, disponible en français et en anglais, est également soutenue par un guide d'accompagnement. Entre le 2 novembre 2022 et le 31 mars 2024, près de 10 000 policières et policiers ont visionné la capsule.</p> <p>Le MSP, en collaboration avec le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, a diffusé, en novembre 2023, un webinaire sur le contrôle coercitif destiné spécifiquement aux policières et policiers du Québec. Ce webinaire est également disponible à la communauté policière avec un napperon d'information élaboré par le Regroupement.</p> <p>Le MSP, en collaboration avec l'ENPQ, a tenu deux journées d'actualisation des connaissances, une en violence intrafamiliale le 22 février 2024 et une en violence sexuelle le 4 février 2025. Destinée au corps policier ces journées ont pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'introduire des préoccupations propres à l'évolution des enjeux et des pratiques en matière de violence conjugale, intrafamiliale et sexuelle; • De mettre en valeur des actions concrètes qui visent à assurer une intervention adéquate et adaptée en matière de violence conjugale, de violence intrafamiliale et de violence sexuelle, favorisant la collaboration des partenaires du continuum de services dans ce domaine. <p>En plus des ressources policières et civiles, des représentantes et représentants d'organismes œuvrant en violence conjugale et sexuelle y sont également conviés.</p> <p>La prochaine journée d'actualisation des connaissances planifiée dans le cadre de la SIV est prévue en 2026-2027.</p>	33, 76, 77	En cours
38. Soutenir et outiller les intervenantes et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux œuvrant auprès des aînées victimes de violence sexuelle et de violence conjugale	SA	MIFI	<p>La formation « Intervenir auprès des femmes aînées aux prises avec de la violence conjugale » est accessible pour l'ensemble du personnel du réseau de la santé et des services sociaux par le biais de l'Environnement numérique d'apprentissage de la formation continue (ENA) partagée depuis le 17 mars 2025.</p> <p>Pour le besoin de formation sur la violence sexuelle, le contenu à insérer dans les formations existantes (incluant celle disponible sur le site de l'ENA) est en cours de production dans le but de s'inscrire en complémentarité avec ce qui est déjà existant.</p>		En cours
39. Former le personnel scolaire à intervenir lors d'un dévoilement d'agression sexuelle ou de comportements sexualisés problématiques des élèves	MEQ		<p>Initialement, dans le cadre de cette mesure, les formations devraient être offertes jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Étant donné l'importance du thème de ces formations et les besoins du réseau scolaire, le ministère de l'Éducation a décidé de bonifier et d'assurer la poursuite de l'offre des formations pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027.</p>	183	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<p>Offre de formation destinée aux membres du personnel scolaire au niveau primaire : L'offre de formation est en cours dans le réseau scolaire. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, un total de 1 706 personnes se sont inscrites à cette formation. Parmi les personnes inscrites, 1 443 personnes provenaient de centres de services scolaires ou de commissions scolaires et 273 personnes provenaient d'établissements d'enseignement privé.</p> <p>Offre de formation complémentaire destinée aux professionnelles et professionnels du réseau scolaire au niveau primaire : L'offre de formation est en cours dans le réseau scolaire. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 420 personnes se sont inscrites à cette formation. Parmi les personnes inscrites, 357 personnes provenaient des centres de services scolaires ou de commissions scolaires et 63 personnes provenaient d'établissements d'enseignement privé.</p> <p>À venir : La formation pour le personnel scolaire du primaire sera adaptée pour le personnel scolaire au niveau préscolaire. Elle sera offerte à partir de l'année scolaire 2025-2026.</p> <p>Note : Les données pour l'année scolaire 2024-2025 seront disponibles au terme de l'année 2025.</p>		
40. Développer l'expertise en matière de violence conjugale et d'exposition à la violence conjugale pour les personnes intervenantes en protection de la jeunesse et accroître la concertation sur le sujet	MSSS		<p>La formation d'appropriation générale sur les modifications de la Loi sur la protection de la jeunesse pour les intervenantes et intervenants en protection de la jeunesse est maintenant dispensée par les agents multiplicateurs des établissements ayant reçu celle-ci lors de l'implantation de la phase 1. En date du 30 novembre 2024, 7 769 intervenants avaient complété cette formation.</p> <p>Au surplus lors de la mise en place de la Phase 2 d'implantation, un atelier d'appropriation du Guide de pratique a également été mis en place suivant la création d'un Guide de pratique et d'un aide-mémoire. Treize (13) ateliers ont été réalisés dans toutes les régions du Québec.</p> <p>Création d'un guide de pratique clinique : repérage et analyse des situations d'enfants exposés à la violence conjugale ainsi qu'un aide-mémoire.</p> <p>Dispensation d'atelier d'appropriation du guide de pratique aux personnels en soutien clinique aux intervenantes et intervenants ainsi qu'au sein d'agents et d'agents multiplicateurs afin qu'ils forment les intervenants.</p> <p>Les activités du Comité d'experts concernant les enfants exposés à la violence sont en cours de planification. Les expertes et experts seront sollicités au cours de l'année 2025-2026.</p>	132	En cours
41. Mettre en place une formation en ligne pour le personnel des centres désignés sur l'intervention médicosociale auprès des personnes victimes d'agression sexuelle	MSSS		<p>Le guide d'intervention médicosociale destiné aux victimes d'agression sexuelle et tous les formulaires associés aux trousse médicosociale et médicolégale, documents de référence soutenant cette formation, sont en cours de mise à jour importante.</p> <p>Cette étape majeure est nécessaire pour mettre en place la formation.</p> <p>Une formation intérimaire est disponible sur le site du Service-conseil aux centres désignés pour l'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle, afin de soutenir le personnel des centres désignés d'ici la diffusion de la formation en ligne du MSSS : serviceconseilqc.ca.</p>	183	En cours
42. Former un comité de travail pour analyser l'accessibilité des services aux personnes victimes de violence conjugale qui ont des limitations fonctionnelles et proposer des pistes d'amélioration	MSSS	OPHQ	À venir.	4	À venir

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
43. Mandater la Table nationale sur l'intervention policière en violence conjugale pour qu'elle mène des travaux sur la question de la surveillance et du suivi des conditions imposées par les policières et les policiers et/ou la Cour dans les dossiers de violence sexuelle et de violence conjugale	MSP	DPCP, MJQ	La constitution d'un comité de travail chapeauté par la Table de concertation nationale sur l'intervention policière en violence conjugale est prévue pour 2025-2026 concernant la question sur la surveillance et le suivi des conditions.	94, 95, 96, 98	À venir
44. Créer un comité de travail interministériel afin d'évaluer la possibilité de mettre en place des dispositions législatives visant à atteindre les objectifs de la Loi de Clare ⁸	MSP	MJQ, SCF, DPCP, SRIDAIL, SQ	Rapport déposé en août 2024.	106	Terminée
45. Poursuivre en continu les activités du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale	Bureau du coroner	MSSS, MSP	<p>Le bilan du 3^e cycle des travaux du comité a été diffusé le 28 octobre 2024. L'examen de 16 événements ayant causé un total de 24 décès a conduit à la formulation de 32 recommandations.</p> <p>En parallèle à la finalisation du dernier bilan, le 4^e cycle des travaux du comité a débuté le 20 février 2024, pour permettre aux membres de revoir, de façon individuelle, les dossiers de violence conjugale pour lesquels les coroners ont terminé leurs investigations afin de compléter la grille d'analyse requise.</p> <p>Le 2^e rapport avait été déposé le 16 novembre 2022.</p>		Poursuivie
46. Constituer un comité de travail chargé d'étudier le traitement des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel survenus en contexte de travail	MTRAV	CNESST	<p>Le 1^{er} février 2022, le ministre du Travail annonçait le début des travaux du Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles (Comité).</p> <p>Des consultations auprès d'une trentaine de groupes se sont déroulées au printemps et à l'automne 2022. Un rapport préliminaire portant notamment sur le constat de ces consultations a été présenté au ministère le 15 juin 2022.</p> <p>Le rapport final du Comité a été remis au ministre le 10 mars 2023 et publié en mai 2023.</p> <p>Le Rapport présente 82 recommandations, dont 39 de nature législative ayant les objectifs suivants : rendre plus cohérent le cadre juridique, assurer que la réponse du droit du travail permette de réparer les torts causés aux personnes victimes, réduire les risques de victimisation secondaire de celles-ci et, finalement, outiller les milieux de travail pour qu'ils puissent prendre en charge le risque de harcèlement sexuel et d'agression à caractère sexuel et, le cas échéant, y mettre fin promptement.</p> <p>En septembre 2023, le ministre du Travail et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ont annoncé la mise en œuvre de la presque totalité des recommandations administratives touchant la CNESST, notamment la formation de l'ensemble des intervenantes et intervenants, la bonification de l'information destinée au plaignant et la priorisation des dossiers en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel.</p> <p>Le 21 mars 2024, le Projet de loi 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail a été adopté. Celui-ci donne suite à plusieurs recommandations du Comité, notamment en améliorant les recours, la prévention et la prise en charge des situations de harcèlement en plus de faciliter l'indemnisation d'une lésion professionnelle découlant d'une situation de violence à caractère sexuel. De plus, de nouvelles obligations sont graduellement entrées en</p>	138	Terminée

⁸ La loi de Clare autorise les services de police à divulguer des renseignements sur les antécédents de violence du conjoint ou de l'ex-conjoint d'une personne dont la sécurité pourrait être menacée. Cette loi a été adoptée au Royaume-Uni en réponse au décès de Clare Wood, assassinée en 2009 par son ex-conjoint. Dans les dernières années, certaines provinces canadiennes l'ont également adoptée.

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			vigueur en septembre 2024, dont la mise en place d'une équipe spécialisée de juges et de conciliateurs dûment formés au Tribunal administratif du travail.		
47. Concevoir et informatiser une fiche de collecte de données clinico-administrative sur les services offerts en centres désignés pour l'intervention médicosociale auprès des personnes victimes d'agression sexuelle	MSSS		À venir.		À venir
48. Identifier les modalités permettant la mise en place d'une ligne d'accueil et de référence provinciale anonyme et confidentielle pour les personnes qui ont commis ou sont à risque de commettre des agressions sexuelles ou de la violence conjugale	MSSS		<p>Ligne 24-7 pour auteurs de violence conjugale</p> <p>En 2021-2022, le Réseau à cœur d'homme a identifié les enjeux et les besoins en matière de ligne de soutien téléphonique 24-7 pour les auteurs de violence conjugale.</p> <p>La réflexion sur les meilleures modalités de déploiement d'une ligne 24-7 pour cette population s'est poursuivie en 2022-2023 avec le Réseau à cœur d'homme et le CIUSSS du Saguenay Lac-Saint-Jean, responsable du volet clinique de la ligne Info-Social.</p> <p>En 2023-2024, le besoin d'une formation spécifique pour les intervenantes et intervenants qui répondront à cette ligne a été identifié. La conception de cette formation est prévue pour 2025-2026, à partir d'une formation en cours d'élaboration par À cœur d'homme pour ses membres, et la conception de cette formation est prévue pour 2024-2025.</p> <p>Les travaux se poursuivent pour mettre en place la ligne téléphonique.</p> <p>Ligne 24-7 pour auteurs d'agression sexuelle</p> <p>En décembre 2022, le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) a déposé un rapport de recommandations aux différents ministères proposant des modalités de mise en œuvre : « Ligne d'accueil et de référence : auteurs ou auteurs potentiels d'infraction à caractère sexuel ».</p> <p>Suite des travaux à venir.</p>	128	En cours
49. Dresser le portrait des services à mettre en place par région ou par territoire local en matière de prévention auprès des enfants et d'intervention auprès des personnes victimes et des auteurs d'agression sexuelle	MSSS		<p>Le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) qui a déposé le rapport « Portrait des services spécialisés en délinquance sexuelle – Portrait des listes d'attente pour les services spécialisés en délinquance sexuelle » en juin 2023 : RAPPORT (rimas.qc.ca). Le MSSS a soutenu financièrement ces travaux.</p> <p>Un complément à ce rapport a été déposé en janvier 2024 : « Recensement exhaustif des services spécialisés offerts aux auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) au Québec » RAPPORT (rimas.qc.ca).</p> <p>Le Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ) a déposé, à l'automne 2024, une cartographie des services offerts à travers le Québec.</p> <p>Les répondantes et répondants en matière d'agressions sexuelles participent actuellement à la recension de l'ensemble des services en violence sexuelle dans chaque région.</p> <p>Le ROQHAS a effectué un portrait sommaire de l'offre des services pour les personnes victimes hommes/adolescents.</p>	122, 123, 127	En cours
50. Produire et diffuser des portraits statistiques spécifiques à partir des données policières en matière de violence sexuelle et de violence commise en contexte conjugal	MSP	DPCP, MJQ	<p>Le MSP élabore et diffuse annuellement un rapport statistique sur les infractions sexuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le rapport sur les infractions sexuelles en 2022 a été mis en ligne le 25 juillet 2024 sur Québec.ca : Infractions sexuelles en 2022 – Criminalité au Québec. 	109, 172	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<ul style="list-style-type: none"> • Du 25 juillet 2024 au 9 mars 2025, le rapport a été téléchargé 747 fois par 159 utilisateurs différents. <p>Le MSP élabore et diffuse annuellement un rapport statistique sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rapport sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2022 a été mis en ligne le 25 juillet 2024 sur Québec.ca : Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2022 – Criminalité au Québec. • Du 25 juillet 2024 au 9 mars 2025, le rapport a été téléchargé 988 fois par 255 utilisateurs différents. 		
51. Analyser la violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité	OPHQ	SCF	<p>Le rapport « La violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité au Québec : un portrait de l'enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018 » a été mis en ligne sur le site Web de l'Office le 15 avril 2024. Une infographie présentant les principaux résultats a également été publiée. Ces deux documents ont été transférés sur Québec.ca à l'automne 2024.</p> <p>Le rapport a fait l'objet d'un article dans le cyberbulletin Express-O (consulté par 2 890 personnes) et d'une publication Facebook (couverture de 2 276 internautes).</p> <p>Le rapport a été téléchargé 106 fois et l'infographie a été téléchargée 39 fois.</p>		Terminée
52. Étudier le recours à la justice réparatrice par des personnes victimes ou des auteurs de violence conjugale	CSF	MJQ	L'avis du CSF a été rendu public en juin 2024.	147	En cours
53. Mener une seconde édition de l'enquête populationnelle visant à documenter le phénomène de la violence conjugale au Québec	SCF	ISQ, MES, MJQ, MSP, MSS	La mise en œuvre de cette action est prévue pour 2026-2027.		À venir
54. Faire avancer les connaissances en matière de violence sexuelle vécue par les femmes locataires et chambreuses	SCF	SHQ	Une entente de partenariat a été conclue entre le SCF et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) afin de réaliser, dans le cadre du Programme Actions concertées, une initiative de recherche portant sur la violence sexuelle vécue par les femmes locataires et chambreuses. En collaboration avec la SHQ, un appel de proposition destiné à la communauté scientifique a été lancé par le FRQSC le 23 janvier 2025.		En cours
55. Mettre en place un cadre de référence pour l'encadrement des pratiques d'intervention auprès des hommes auteurs de violence conjugale axés sur la responsabilisation	MSSS	MSP	<p>Un mandat a été confié par le MSSS à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux pour émettre un avis et des recommandations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les meilleures pratiques et programmes d'intervention en violence conjugale auprès des hommes ayant des comportements violents dans une approche responsabilisante; • Les critères de certification à retenir pour établir des standards de qualité; • Les meilleures modalités d'implantation et d'évaluation de l'intégration de ces pratiques; • Les modalités d'évaluation ou d'encadrement qui rendent compte de l'efficacité de ces programmes. <p>L'avis de l'INESSS sera rendu public le 27 mai 2025.</p>	120, 121	En cours
56. Travailler avec des partenaires autochtones pour favoriser le partage d'expertise en matière d'intervention auprès d'hommes ayant des comportements violents en contexte de violence conjugale et familiale au sein des organismes souhaitant développer ces services spécifiques	MSSS	SCF	Des travaux sont en cours avec la Régie régionale en santé et services sociaux du Nunavik et le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.	125	En cours
57. Favoriser la concertation entre les organismes d'aide aux personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale et les organismes soutenant les groupes de population vivant dans des contextes de vulnérabilité à ces violences	SCF		Le SCF soutient financièrement la CLES pour le projet « Espace V.I.E. et formation ». Ce projet vise notamment à maintenir et à bonifier les activités d'information, d'échanges et de collaboration de la plateforme Espaces V.I.E. Depuis le début du projet, 3 webinaires ont été organisés et 3 infolettres ont été transmises à 391 contacts de l'organisme. Il y a		En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<p>eu 54 inscriptions au centre de formation et 359 personnes sont membres de la plateforme des Espaces V.I.E. Un sondage sur l'analyse des besoins des membres a également été transmis en novembre 2023.</p> <p>Le SCF a soutenu financièrement le colloque « Partir des marges pour rebâtir la confiance : se concerter autour des violences sexuelles chez les femmes immigrantes à statuts précaires », qui s'est tenu le 21 février 2025 à Drummondville. Ce colloque avait pour but d'offrir un espace de partage et d'échange sur la violence sexuelle vécue par les femmes immigrantes et de diffuser des connaissances sur le sujet, dans l'optique de joindre des actrices et acteurs de différents milieux concernés par cette problématique.</p>		
58. Collaborer avec le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) à la recherche et à la mise en œuvre de solutions pérennes pour attirer et retenir le personnel intervenant auprès des agresseurs sexuels	MSSS		<p>Le MSSS a soutenu financièrement le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) qui a déposé le rapport « Portrait des services spécialisés en délinquance sexuelle – Portrait des listes d'attente pour les services spécialisés en délinquance sexuelle » en décembre 2022 : RAPPORTRIMAS.QC.CA.</p> <p>Le portrait des professionnelles et professionnels œuvrant dans les ressources consacrées aux auteurs de violence sexuelle y est brossé, incluant des pistes de solutions pour le recrutement et l'attraction.</p> <p>En 2023-2024, le MSSS a confirmé le soutien financier non récurrent au RIMAS, jusqu'au 31 mars 2026, pour la création d'un poste spécialisé en violence sexuelle, pour le volet auteur de violence sexuelle. Ce poste joue un rôle crucial dans le maintien des services aux auteurs de violence sexuelle de qualité, basées sur des données probantes, contribuant ainsi à diminuer le nombre de personnes victimes potentielles.</p>		En cours

Autres actions qui concourent à la mise en œuvre de la stratégie intégrée en violence

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	Présenter l'état d'avancement des <u>extrants</u> en utilisant les <u>indicateurs</u> sélectionnés	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
<p>Poursuivre le déploiement et la mise à jour en continu des formations générales en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale pour le réseau de la santé et des services sociaux</p>	MSSS		<p>Aggression sexuelle Seules les données 2023-2024 sont disponibles. Le CRAIP transmettra les données pour l'année 2024-2025, au MSSS, seulement après la fin de l'année financière.</p> <p>Nombre de personnes ayant complété les formations, entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation sur l'intervention psychosociale en matière d'agression sexuelle : 865 intervenantes et intervenants du RSSS (68 hors réseau). Formation sur l'intervention psychosociale auprès des enfants victimes d'agression sexuelle : 227 intervenantes et intervenants du RSSS (9 hors réseau). Formation sur l'intervention psychosociale auprès des adolescents et des hommes victimes d'agression sexuelle : 164 intervenantes et intervenants du RSSS (5 hors réseau). Formation sur l'intervention psychosociale auprès des personnes présentant une déficience physique ou intellectuelle victimes d'agression sexuelle : 139 intervenantes et intervenants du RSSS (4 hors réseau). Formation sur l'intervention psychosociale auprès des personnes LGBTQ+ victimes d'agression sexuelle : 126 intervenantes et intervenants du RSSS (1 hors réseau). Formation sur l'intervention psychosociale auprès des membres des Premières Nations et Inuit victimes d'agression sexuelle : 109 intervenantes et intervenants du RSSS (5 hors réseau). Formation sur l'intervention psychosociale auprès des personnes âgées victimes d'agression sexuelle : 132 intervenantes et intervenants du RSSS (2 hors réseau). Formation sur l'intervention psychosociale auprès des auteurs d'agression sexuelle : 131 intervenantes et intervenants du RSSS (7 hors réseau). Formation sur l'intervention psychosociale auprès des personnes immigrantes victimes d'agression sexuelle : 129 intervenantes et intervenants du RSSS (1 hors réseau). <p>Violence conjugale En ce qui concerne la formation <i>Violence conjugale : connaître, détecter, intervenir</i> (les données présentées sont en date du 24 mars 2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation accessible pour le RSSS et les partenaires hors réseau. 16 742 apprenantes et apprenants depuis sa mise en ligne (RSSS et hors réseau confondus). 9 578 personnes l'ont complétée depuis sa mise en ligne (8 814 du RSSS et 764 hors réseau), dont 1 912 en 2024-2025 (1 847 du RSSS et 65 hors réseau). <p>Formation sur l'estimation et la gestion du risque d'homicide (données depuis son lancement en 2016) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 248 intervenantes et intervenants formés dont 2 176 en 2024-2025. 1 457 formations régionales dont 2 496 formations données en 2024-2025. 231 formateurs et formatrices régionales (34 de plus en 2024-2025 par rapport à 2023-2024). 8 formateurs et formatrices provinciales. Une mise à jour de la formation est en chantier. <p>Nouvelles formations en élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation sur le repérage du risque d'homicide s'adressant aux intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux en élaboration. Cette formation sera aussi accessible aux partenaires hors réseau; Formation sur le partage de renseignements confidentiels et la levée de la confidentialité s'adressant aux intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux en élaboration. Cette formation sera aussi accessible aux partenaires hors réseau. 		En cours
Gouvernance, suivi et évaluation	SCF		La structure de gouvernance de la Stratégie intégrée en violence comprend trois comités interministériels en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et familiale, plus précisément un comité sous-ministres associées et sous-ministres associés ainsi que sous-ministres adjointes et sous-ministres adjoints (SMA), un de niveau directeur et un de niveau professionnel. Ces trois comités incluent des responsables des		En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	Présenter l'état d'avancement des <u>extrants</u> en utilisant les <u>indicateurs</u> sélectionnés	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<p>enjeux autochtones. Ils assurent l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions gouvernementales en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et familiale.</p> <p>Le comité de travail sur la violence conjugale s'est mis en place dans le cadre de l'action 43 du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 et se poursuit maintenant avec l'action 13 du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025. Il est possible de consulter le bilan de ce plan d'action afin de suivre les développements concernant le comité de travail sur la violence conjugale.</p> <p>Les rencontres mensuelles « État de situation sur l'hébergement », coordonnées par le SCF et composées de partenaires gouvernementaux, notamment le MSSS, des trois regroupements nationaux de maisons d'hébergement pour femmes et de SOS violence conjugale, se poursuivent au-delà de la pandémie et s'inscrivent en complémentarité avec le comité de travail en violence conjugale. En 2022-2023, le comité « État de situation sur l'hébergement » s'est réuni à huit reprises, à sept reprises en 2023-2024 ainsi qu'à sept reprises en 2024-2025.</p> <p>Le SCF a signé une entente de services avec l'Université de Sherbrooke pour l'évaluation du projet pilote en sortie de prostitution coordonné par le SCF. Le rapport final d'évaluation a été déposé en mars 2024 et peut être consulté en ligne : Évaluation de l'action 26 de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021.</p> <p>Le Comité de partenaires en violence sexuelle a tenu sa première rencontre le 27 mai 2024. Ce comité réunit des organismes nationaux ayant une expertise en violence sexuelle, des personnes du milieux de la recherche ainsi que les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la problématique.</p>		

Bonification

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	Présenter l'état d'avancement des <u>extrants</u> en utilisant les <u>indicateurs</u> sélectionnés	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
A. Mener des campagnes et soutenir des activités de sensibilisation à la violence sexuelle et à la violence conjugale en s'assurant qu'elles sont adaptées aux réalités de certains groupes Action 1 bonifiée	SCF	Tous les MO	Veuillez vous référer à l'action 1.	184, 185	En cours
B. Soutenir des activités de sensibilisation à la violence sexuelle et à la violence conjugale pour les hommes et les garçons Action 1 bonifiée	SCF	Tous les MO	Veuillez vous référer à l'action 1.	184, 185	En cours
C. Soutenir la mise sur pied d'initiatives structurantes par les organismes communautaires pour mieux répondre aux besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle ou de violence conjugale	MSSS		Un appel de projets visant à soutenir la mise sur pied d'initiatives structurantes par les organismes communautaires pour mieux répondre aux besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle ou de violence conjugale a été lancé le 1 ^{er} mars 2024. Les demandeurs admissibles avaient jusqu'au 1 ^{er} mai 2024 pour soumettre un projet.		
			Pour les deux premières années de l'Accord Canada-Québec (2023-2024 et 2024-2025), un montant de 8 895 007 \$ a été réparti entre 30 projets portés par des organismes communautaires spécialisés intervenant auprès des personnes victimes ou auteures de violence sexuelle ou conjugale.	1, 3, 4, 6, 16	En cours
			De plus, un montant total de 104 993 \$ a été octroyé aux organismes le Regroupement des organismes québécois pour les hommes agressés sexuellement (ROQHAS) et pour le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS).		

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	Présenter l'état d'avancement des <u>extrants</u> en utilisant les <u>indicateurs</u> sélectionnés	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
D. Bonifier les services de supervision des droits d'accès et assurer la formation du personnel en matière de violence conjugale	MSSS	MQ, MFA	<p>Un financement additionnel annuel de 2 M\$, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027, est confirmé auprès des organismes communautaires responsables de l'offre de services de supervision des droits d'accès (SDA) depuis mars 2024.</p> <p>Lors de la dernière reddition de comptes des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (automne 2024), les organismes communautaires offrant le service de SDA avaient dépensé 1 007 410 \$ du financement additionnel, ce qui avait permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 798 heures de service additionnelles; • La formation de 182 intervenantes et intervenants, soit 58,7 % d'entre elles et eux. 	133, 134	En cours
E. Mener des projets pilotes d'intégration de services en violence sexuelle et en violence conjugale en soutenant des initiatives émanant de la communauté Action 18 bonifiée	MSSS		Veuillez vous référer à l'action 18.	13, 14, 15	En cours
F. Soutenir des initiatives d'accompagnement psychosocial pour les femmes autochtones du Québec vivant des situations de violences conjugale, familiale et/ou sexuelle	SCF	MQ, MSSS, SRPNI	Quatre projets soutenus de 2024-2025 à 2026-2027.	16, 19, 24	En cours
G. Mener des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, incluant la prise en compte des réalités autochtones Action 30 bonifiée	MQ	DPCP, MSP, MSSS, SRPNI, SCF	Veuillez vous référer à l'action 30.	19, 69, 99, 100, 101, 102, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172	En cours
H. Identifier le meilleur moyen pour renforcer la sécurité des victimes de violence conjugale, en évaluant notamment la pertinence d'implanter un programme de dispositif grave danger au Québec, et déployer un projet pilote en ce sens	MQ et MSP		L'analyse de divers moyens potentiels est en cours. Cette analyse mènera à l'élaboration d'un projet pilote et à l'implantation de celui-ci d'ici la fin 2026.	82	En cours
I. Bonifier les communications et les mesures d'accompagnement destinées aux personnes victimes au stade de l'exécution de la peine	MSP et CQLC		<p>Volet A – Plateforme d'échanges sécurisés avec les personnes victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande de solution informatique a été déposée pour analyse le 26 février 2024. <p>Volet B – Bureau d'accompagnement des personnes victimes (CQLC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux ressources assignées en date du 1^{er} décembre 2023 pour mettre en place le Bureau d'accompagnement des personnes victimes. • Le Bureau est opérationnel depuis le 18 mars 2024. <p>Volet C – Bureau centralisé de services aux personnes victimes (SMSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le processus de dotation des postes en vue de l'embauche des nouvelles ressources a été complété à l'été 2024. • L'élaboration des processus a été complétée. • Le rapatriement des obligations légales (dévolues aux établissements de détention) est débuté depuis le 11 novembre 2024 et se poursuit. <p>Finalement, le bureau est devenu opérationnel avant la date fixée initialement.</p> <p>Volet D – Outils d'information et d'assistance aux personnes victimes développés et disponibles sur le site Web de la CQLC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation des processus de travail pour le Bureau (guide, procédures, etc.). <p>Volet E – Formation et information sur la violence conjugale et la violence sexuelle offertes aux membres de la CQLC, à son personnel ainsi qu'aux organismes et regroupement de la société civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des besoins en formation pour les membres et le personnel de la CQLC. • Une formation a par ailleurs été prodiguée aux intervenantes du CAVAC Nunavik par des représentantes du Bureau d'accompagnement des personnes victimes de la Commission dans le cadre du Programme de référence et d'information des décisions d'octroi le 12 mars 2024. 	76, 93, 96, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 118	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	Présenter l'état d'avancement des <u>extrants</u> en utilisant les <u>indicateurs</u> sélectionnés	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
J. Financement de programmes pour le milieu fermé et le milieu ouvert destinés à la clientèle correctionnelle vivant une problématique de violence sexuelle et de violence conjugale	MSP		<p>Un total de douze nouveaux programmes sont maintenant offerts à la clientèle correctionnelle grâce à ce financement.</p> <p>Une offre de service en violence est disponible dans l'ensemble des régions depuis avril 2024.</p> <p>Parmi les nouveaux programmes financés à partir de 2023-2024, deux font partie d'un projet pilote pour un programme d'hébergement en Centre résidentiel communautaire (CRC) au stade de la mise en liberté provisoire. Ce programme s'adresse à des personnes accusées en matière de violence conjugale et il a débuté le 15 février 2024. Ce programme permet aux participants d'entamer, dès le début du processus judiciaire, une réflexion sur leurs comportements dans le cadre d'une relation amoureuse. Cela, bien sûr, en respectant le principe de la présomption d'innocence puisqu'il n'y a aucune reconnaissance de culpabilité à ce stade des procédures.</p> <p>Le projet fonctionne très bien et deux places supplémentaires seront même financées à partir du 1^{er} avril prochain. Au cours de la dernière année, une trentaine de personnes accusées mises en liberté provisoire ont complété un programme en CRC dans le cadre de ce projet pilote.</p>	122, 125	Terminée
K. Implantation d'un service de suivi pour les personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire	MSP		<p>Le processus d'embauche des nouvelles ressources est complété et les postes ont tous été comblés.</p> <p>Le service de suivi des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire est implanté officiellement à l'ensemble de la province depuis juin 2024.</p> <p>Les activités de promotion sont en cours de réalisation localement depuis.</p> <p>Entre le 12 juin 2024 et le 31 janvier 2025, 88 ordonnances incluant le Service de suivi ont été émises par la magistrature dans l'ensemble de la province.</p>	97	Terminée
L. Bonification d'une équipe de collaboration provinciale concernant les infractions menaçant la sécurité ou l'intégrité des membres des Premières Nations et des Inuit (violences intrafamiliales et sexuelles) destinée à promouvoir des stratégies de prévention et d'intervention policières culturellement sécurisantes	MSP (SQ)		<p>Ajout d'un poste d'agent de liaison autochtone provincial, associé au Bureau de partenariats et de projets autochtones (BPPA).</p> <p>Le 28 mai 2024, l'agent de liaison autochtone est entré en fonction afin d'appuyer l'équipe qui avait amorcé des actions.</p> <p>Le BPPA a notamment pour mandat le recensement et l'analyse des pratiques de prévention et d'intervention en matière de violences conjugales, familiales et sexuelles, afin de proposer des outils culturellement adaptés aux réalités des membres des Premières Nations et Inuit.</p> <p>Volet A : Au 31 mars 2025, cinq projets sont en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adaptation culturelle de trois outils réalisés avec le soutien du Regroupement des centres d'amitié autochtones (RCAAQ); • La traduction en version anglaise d'un outil portant sur la cybersécurité pour les jeunes; • En collaboration avec l'équipe d'enquête, une salle de rencontre culturellement adaptée pour les Autochtones victimes de violences conjugales, familiales et sexuelles a été aménagée au Poste de la MRC de Minganie (Havre-Saint-Pierre), notamment par l'installation d'un mobilier convivial et d'un capteur de rêves. 	16, 19	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	Présenter l'état d'avancement des <u>extrants</u> en utilisant les <u>indicateurs</u> sélectionnés	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<p>La réalisation de trois des cinq projets mentionnés a été possible grâce à une entente de collaboration réalisée auprès du RCAAQ.</p> <p>D'autres projets sont en cours d'élaboration, tel que l'aménagement d'une salle de rencontre pour les Autochtones victimes de violences conjugales, familiales et sexuelles au Poste de la MRC d'Abitibi (Amos). Ce projet, réalisé en collaboration avec l'équipe d'enquête, s'échelonnera sur deux années financières et consistera en l'achat de mobilier chaleureux et l'installation d'une fresque autochtone offerte par le service de police de Pikogan.</p> <p>Volet B : La mise en ligne d'un répertoire d'informations partagées sur la plateforme Moodle de l'ENPQ, accessible pour les corps policiers autochtones (CPA).</p> <p>Le répertoire d'informations partagées réalisé en collaboration avec l'ENPQ est disponible et contient actuellement 177 outils détaillés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 127 formulaires opérationnels; • 32 formulaires administratifs; • 8 documents de prévention; • 10 en outils de référence. <p>Plus précisément, 10 documents concernant les violences conjugales, familiales et sexuelles adaptés pour les CPA sont disponibles (5 outils de prévention et 5 formulaires dépersonnalisés).</p> <p>La promotion de cette nouvelle plateforme et l'identification des personnes au sein des CPA nécessitant un accès sont en cours.</p> <p>Une vigie constante est effectuée afin de conserver les documents à jour.</p>		
M. Adapter les formations en agression sexuelle, pour les intervenantes et les intervenants par/pour/avec les communautés autochtones, notamment en matière d'intervention en violence sexuelle auprès des enfants et des adolescentes et adolescents	MSSS		En 2024-2025, le MSSS a octroyé un mandat à l'INSPQ pour la réalisation d'une revue de littérature sur la prévention des agressions sexuelles chez les mineurs dans les communautés autochtones.	183	En cours

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec 

